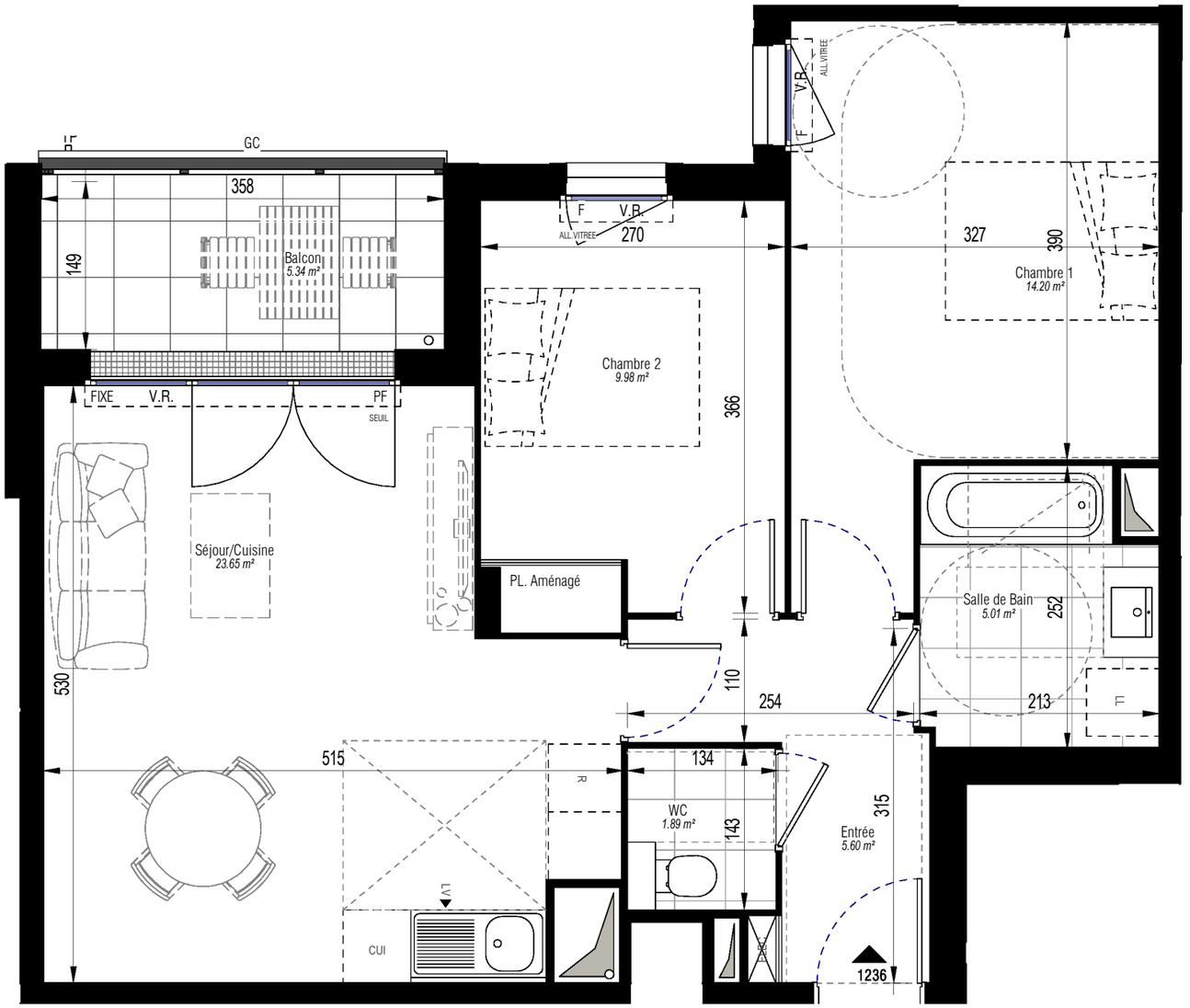
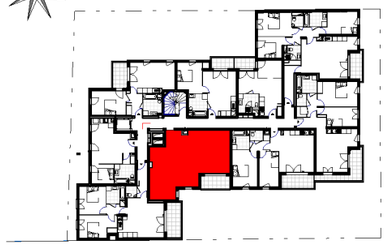




nexity

ESCALE SAND
Rue George Sand,Rue Danton,
Juvisy-sur-Orge



BÂTIMENT	ETAGE	TYPE	NUMERO
1	N02	T3	1236

Entrée	5.60 m²
Séjour/Cuisine	23.65 m²
Chambre 1	14.20 m²
Chambre 2	9.98 m²
Salle de Bain	5.01 m²
WC	1.89 m²

SURFACE TOTALE HABITABLE **60.33 m²**

Balcon 5.34 m²

SURFACE TOTALE EXTÉRIEURE **5.34 m²**

SURFACE TOTALE PRIVATIVE **65.67 m²**

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement.
Des variations peuvent intervenir en fonction des techniques règlementaires, de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les emplacements des divers meubles ou éléments figurant sur le plan sont positionnés uniquement à titre indicatif. Suivant les cas, l'accès aux terrasses et balcons pourra se faire par une marche. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, volets roulants, équipements électriques et de chauffage ne sont pas tous figurés. En fonction des études techniques, ces derniers pourront être rajoutés, déplacés ou supprimés. Les placards sont compris dans les surfaces des pièces. La végétation n'est pas contractuelle.

LEGENDE :

LL	Lave Linge	LV	Lave-vaisselle
F	Fenêtre	CUI	Cuisson Four + Plaque
PF	Porte Fenêtre	R	Réfrégérateur
VR	Volet Roulant	PL	Placard Aménagé
GC	Garde-corps	PL	Placard en option
PV	Pare-vue	ELC	Tableau électrique
		RP	Robinet de Puisage
	Soffite ou Faux-Plafond		

PHASE :	INDICE :	DATE :
MARCHE	0	FEVRIER 2026

ADDITIF AU CONTRAT DE RESERVATION

DU / / - lot 1236

Entre les soussignés :

Monsieur et Madame demeurant

Ci-après encore dénommés LE RESERVATAIRE,

Et

NEXITY IR PROGRAMMES GRAND PARIS

25 ALLEE VAUBAN – CS 50068

59562 LA MADELEINE CEDEX
Ci-après encore dénommée LE RESERVANT,

Il a été convenu que le lot 1236, réservé le …/…/…… et situé au R+2 du bâtiment, de la résidence Escale Sand,

- Sera utilisé par LE RESERVANT jusqu'à la livraison :
 - Comme logement témoin et logement d'accueil pour les acquéreurs lors de la phase livraison de l'ensemble immobilier

A cet effet, la prise de possession de ce logement sera décalée d'un trimestre par rapport à l'échéance prévisionnelle de livraison de l'opération mentionnée dans le contrat de réservation.

Fait à le,

LE RESERVATAIRE Pour LE RESERVANT